

**APG GUYANE**

GESTION FISCALITE PATRIMOINE FORMATION
5B RUE VICTOR SCHOELCHER
97320 - ST LAURENT DU MARONI
FRANCE

Siret : 52432782200044

Tél. : 05.94.34.21.74

Port. : 06.94.27.28.88

Email : contact@apguyane.fr

Monsieur Julien BERTHELOT - Président

Règlement le 10/06/24 Virement -
SCEA Crédit Agricole

FACTURE

N° : FAC2400476

Date : 29/05/2024

N° client : CLT00000327

SCEA BARTHO

21 RUE DES SCAFIGNOUX
ROUTE DE DURAVAL
46700 PUY L'EVEQUE
FRANCE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000236 -SOLDE COMPTES ANNUELS 2023	1,00		750,00 €	0,00%	750,00 €	0,00%

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Détail de la TVA				Total HT	750,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	0,00 €
Exo TVA	750,00 €	0,00%	0,00 €	Total TTC	750,00 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	750,00 € au 29/05/2024

Coordonnées bancaires	
Nom	BRED ST LAURENT DU MARONI
IBAN	FR76 1010 7007 2700 5360 3359 552
BIC	BREDFRPP

Le montant total s'élève à sept cent cinquante euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).